

Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M le Président adresse ses félicitations à l'équipe de foot du Grand Conseil, vainqueur 8 à 3 d'un match joué contre le Grand Conseil neuchâtelois. L'équipe a également remporté le tournoi organisé par l'EERV. Il félicite également M. le député Jean-Marc Genton qui a participé au 100 kms de Bienne.</p> <p>Il salue à la tribune du public Mlle Emma Comina, écolière en stage auprès de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.</p> <p>M. le Président lit la lettre de démission de M. le député Didier Divorve, élu à la Municipalité de Renens, et lui rend hommage.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Postulats : (15_POS_127) Christa Calpini, (15_POS_128) Jacques-André Haury.</p> <p>Interpellations : (15_INT_398) Michel Miéville, (15_INT_399) Philippe Cornamusaz, (15_INT_400) Pierre-Alain Favrod.</p>			
RENV-CE	3.	(15_INT_397) Interpellation Brigitte Crottaz et consorts - Le travail c'est la santé oui, mais pas toujours... (Développement)			
RENV-COM	4.	<p>(15_POS_126) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Que sont devenus les "523" dix ans après leur régularisation ? Le citoyen est en droit de connaître les conséquences de cette politique spécifique à notre canton ! (Développement et demande de renvoi à une commission avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>	DECS		

## Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	5.	(15_INI_012) Initiative Julien Eggenberger et consorts visant à donner aux autorités communales un droit de regard sur l'organisation des points d'accès au réseau postal (Développement et demande de renvoi à une commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, l'initiative est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat ou à une commission du Grand Conseil (art. 133 LGC).	DECS		
OA+M	6.	(218) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Neyroud et consorts « Gardons nos origines » (13_POS_048) (Suite des débats)(1er débat)  (1er débat, suite des débats) : art 11, amdt de Montmollin refusé par 33 oui, 76 non et 10 abstentions ; amdt Neyroud (oui), opposé à amdt Melly (non) : la version Neyroud est préférée par 64 oui, 47 non et 15 abstentions. Voté pour lui-même, l'amdt Neyroud est finalement accepté par 71 oui, 51 non et 9 abstentions. Art. 11 amendé accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.	DECS.	Rey-Marion A.	
REF	7.	(14_POS_093) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - renforcer les objectifs et le suivi des mesures d'insertion professionnelles (MIP)  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont refusées par 58 oui et 67 non. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 62 oui et 66 non	DECS, DSAS	Eggenberger J. (Majorité), Bolay G.P. (Minorité)	
RET	8.	(15_POS_101) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Le verre à moitié plein ou à moitié vide ?  Le postulant retire son postulat	DECS, DSAS	Maillefer D.O.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(15_POS_124) Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au nom de la commission 15_191 suite au retrait du 15_POS_101 - Suivi de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) (Développement et demande de prise en considération immédiate)  La demande de prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptées avec quelques avis contraires et abstentions.			
OA	10.	(176) Exposé des motifs et projet de décret portant adoption du Plan directeur des carrières 2014(2ème débat)  (2ème débat) : les Dispositions générales telles qu'amendées en 1er débat sont acceptées sans discussion. Fiches : fiche n°1, p. 7 du rapport de com, Gros-B rasset – Noville, amdt Epars (retrait de la fiche) refusé par 65 oui et 66 non. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 65 oui et 66 non. Les autres fiches sont acceptées. Décret : art. 1 accepté ; art. 2 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DTE.	Yersin J.R.	
REF	11.	(15_POS_099) Postulat Olivier Epars et consorts sur la biodiversité et les moyens mis en oeuvre par le canton ou, quand Vaud quittera-t-il la queue du peloton ?  Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (classement du postulat) sont acceptées par 60 oui et 59 non. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 61 oui et 58 non.	DTE	Sonnay E. (Majorité), Richard C. (Minorité)	
TRAITE	12.	(15_INT_393) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Rénovation et desserte de la Gare de Bex : Le Conseil d'Etat défend-il les intérêts de l'Est vaudois ? (Développement et réponse immédiate)  Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. Après discussion l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat et est considérée comme traitée.			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	13.	(15_INT_394) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Ligne CFF pied du Jura : bis repetita pour Nyon ? (Développement et réponse immédiate)  Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. Après discussion l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat et est considérée comme traitée.			
TRAITE	14.	(15_INT_395) Interpellation Gérald Cretegnny et consorts - Le district de Nyon figure-t-il encore sur la carte des CFF ? (Développement et réponse immédiate)  Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. Après discussion l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat et est considérée comme traitée.			
RENV-CE	15.	(15_RES_026) Résolution Jessica Jaccoud et consorts - Projet d'horaire 2016 des CFF et en particulier la desserte en gare de Nyon (Développement et mise en discussion)  Soutenue par au moins 20 députés, la résolution est mise en discussion. Un amdt Jaquier (titre et nouvel alinéa) est accepté à l'unanimité. Au vote, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité. Consistant en une déclaration, elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
OA	16.	(210) Exposé des motifs et projet de loi modifiant l'article 35 al. 1 litt e) de la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud(2ème débat)  (2ème débat) : art 35 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec quelques avis contraires	DIRH.	Attinger Doepper C.	
TRAITE	17.	(15_INT_336) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Didier Divorne et consorts - La valeur des actifs de la caisse de pension de l'Etat de Vaud a-t-elle été affaiblie par la décision de la BNS ?  Une détermination Divorne suite à la réponse à son interpellation est refusée par 49 oui, 67 non et 1 abstention.	DIRH.		

## Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	18.	(14_INT_316) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Et si le canton de Vaud pratiquait la préférence cantonale à l'embauche ?	DIRH.		
RENV-CE	19.	(15_POS_102) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées avec quelques abstentions	DIS	Jobin P.	
TRAITE	20.	(14_INT_262) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Violation de la propriété par des occupants illicites ("squatters"), cela suffit !	DIS.		
RENV-CE	21.	(15_POS_104) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Le Revenu déterminant unifié (RDU) répond-t-il aux objectifs poursuivis par la loi ?  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées avec quelques abstentions.	DSAS	Berthoud A.	
TRAITE	22.	(15_INT_360) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts - Le droit de grève : Les Blanchisseries Générales s'en lavent les mains !	DSAS.		
TRAITE	23.	(15_INT_341) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo - Aide et soins à domicile : la paperasse doit-elle passer avant le temps disponible pour le-la patient-e ?  Une détermination Dolivo suite à la réponse à son interpellation est acceptée avec une opposition et quelques avis contraires. Consistant en un vœu elle est transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DSAS.		

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :